

## CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD

### Avis d'élections

En vertu des règlements généraux du Club 50 ans + de Claude Robillard pour le Conseil d'administration, 3 postes deviennent vacants en 2019.

#### 1. Composition

Le Conseil d'administration est composé de sept (7) membres actifs avec une affiliation annuelle, dont au moins six (6) doivent être des membres actifs résidents de Montréal au moment de la mise en candidature.

N.B : Le directeur des activités assiste aux réunions sans droit de vote.

#### 2. Éligibilité

Seuls les membres actifs depuis plus d'un an sont éligibles aux postes d'administrateurs. Ils sont rééligibles.

#### 3- Élection des administrateurs

- Tous les intéressés éligibles doivent compléter un formulaire de mise en candidature. Les candidatures sont closes et les noms dévoilés sept (7) jours avant le début de la votation;
- la responsabilité de la conduite des élections est confiée à un président qui s'adjoit au moins une personne

#### 4- Terme

Les administrateurs sont élus pour un terme de deux (2) ans. Ils sont élus selon la formule suivante : Élection aux années impaires de trois (3) administrateurs et aux années paires de quatre (4) administrateurs ceci pour assurer la continuité du Conseil d'administration.

Toute personne intéressée est invitée à se procurer un **formulaire pour candidature** au bureau du Club 50 ans + de Claude Robillard local 1.48 à compter du lundi 7 octobre 2019 à 8h00 et à le déposer dans la boîte prévue à cet effet au plus tard le jeudi 10 octobre à midi (12h)

#### DATES À RETENIR

Mise en candidature	7 au 10 octobre 2019
Période de cabale (au besoin)	15 au 18 octobre 2019
Élections (au besoin)	21 au 23 octobre 2019

**Le dévoilement des noms des candidats aux 3 postes vacants se fera le jeudi 10 octobre à 13h00, au bureau du Club, local 1.48**